

"On n'a rien négligé en vue d'affaiblir la confiance du peuple en son gouvernement"; et un peu plus loin, parlant de lui-même en sa qualité de premier ministre, il ajoutait: "et ensuite pour le rabaisser dans sa propre estime, au su et vu de la nation si possible."

Mais il existe une autre raison pour laquelle M. Churchill a senti périodiquement le besoin d'étayer sa politique d'un vote de confiance de la part de ses collègues de la Chambre des communes. La responsabilité parlementaire est double. La députation, aussi bien que les ministres, a ses responsabilités. M. Churchill a jugé que le peuple du Royaume-Uni avait le droit de connaître l'attitude de ses représentants et de savoir dans quelle mesure ils étaient prêts à appuyer l'administration dans l'accomplissement de sa tâche essentielle de faire la guerre. Il estimait aussi que la population anglaise avait le droit de savoir quel appui le gouvernement se voyait refuser, et les raisons de ce refus. Remarques qui, à mon sens, s'appliquent également, en ce temps de guerre, au Parlement et au public canadiens.

En terminant, je tiens à répéter ces paroles que j'adressais au pays, le 7 avril, en l'exhortant à donner un vote affirmatif sur le plébiscite:

"Pour quiconque, par-delà les événements de l'heure, peut sonder l'avenir, ce n'est plus seulement l'unité, c'est l'existence même de notre pays, en tant que nation libre, qui se trouve aujourd'hui menacée. Nous ne sommes plus de ce monde où même la plus puissante des nations puisse compter échapper par ses seuls moyens à l'ambition et à la cupidité des peuples agresseurs.